

"La ministre en charge de la décentralisation a fait part ce 27 mai lors de la 9e journée des présidents d'agglomération des évolutions qu'elle envisage sur la gouvernance et la clarification des compétences dans le cadre de la réforme de la décentralisation.

Sans renoncer au pacte de gouvernance territoriale, dispositif phare du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale, le gouvernement travaille à des évolutions pour satisfaire les élus locaux. Reconnaisant que le pacte, tel qu'il est envisagé aujourd'hui, est "trop complexe", la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a indiqué, ce 27 mai, que le gouvernement proposera sa simplification. "Il y aura beaucoup moins de schémas et de conventions, nous allons rationaliser et peut-être aboutir un jour à un seul schéma régional d'aménagement du territoire, mais qui soit plus prescriptif pour les autres", a-t-elle déclaré lors de la 9e journée des présidents d'agglomération organisée par l'Assemblée des communautés de France (ADCF) en collaboration avec les associations d'élus du monde urbain. La ministre a précisé qu'elle envisageait ces évolutions suite à des rendez-vous avec des élus de l'ADCF et avec le président de l'Assemblée des départements de France (ADF). Les représentants des deux associations ont en effet critiqué le nombre excessif, selon eux, de schémas en tous genres prévus par le projet de loi. Sur la forme, le gouvernement pourrait aussi revenir sur l'appellation "pacte", qui "visiblement fait peur", a déclaré Marylise Lebranchu. Elle a confié que le terme pourrait être remplacé "par exemple" par la notion de "convention".

Le bâton pour les récalcitrants

La conférence territoriale de l'action publique, au sein de laquelle les élus locaux de chaque région auront la capacité d'organiser les compétences des collectivités, est "une liberté supplémentaire et non des contraintes supplémentaires", a-t-elle souligné. Des contraintes pourtant, il y en a dans le projet de loi. Et le gouvernement ne compte pas les éliminer. "Nous tenons encore à limiter les cofinancements", a expliqué Marylise Lebranchu. Si les grandes collectivités territoriales ne se mettent pas d'accord par convention sur l'exercice d'une compétence partagée, elles ne pourront cofinancer des projets portés par d'autres collectivités. De même, si une commune n'approuve pas le schéma régional, elle devra se passer des cofinancements.

Malgré son franc-parler, le rapporteur du projet de loi au Sénat, René Vandierendonck, a globalement cherché à minimiser les désaccords entre le gouvernement et la Haute Assemblée. "Je me suis contenté, non pas de réécrire, mais d'enlever ce que le sociologue Michel Crozier appelait 'l'Etat arrogant', tout ce qui paraissait inutilement rigide, tout ce qui ne faisait pas confiance à la libre organisation des collectivités territoriales", a-t-il expliqué deux heures plus tôt dans le cadre de cette même rencontre des présidents d'agglomération. Avant de conclure que "sans s'opposer frontalement au texte gouvernemental", la commission "a cherché à le simplifier et à lui donner un peu plus de souplesse". Le premier vice-président de Lille métropole commentait ainsi les choix faits le 15 mai dernier, par la commission des lois du Sénat : suppression du pacte et assouplissements s'agissant de l'organisation de la conférence territoriale de l'action publique".

[lire la suite](#)

Pacte de gouvernance territoriale le gouvernement prêt à simplifier les choses

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)

Mardi, 28 Mai 2013 00:00 -

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Pacte de gouvernance territoriale le gouvernement prêt à simplifier les choses](#)